

tarifs 2019
entreprises



le ralliement
LE SENS DU DEVOIR POUR VOTRE SANTÉ

leralliement.fr

Mutuelle fondée en 1880
par les Compagnons du devoir

Le Ralliement, le sens du devoir pour votre santé



Une équipe attentive pour une gestion individualisée dans la durée



Accueil et conseil téléphonique



Télétransmission directe avec votre régime obligatoire



Prise en charge optique et hospitalière



Tiers payant avec les praticiens

UNE MUTUELLE OUVERTE À TOUS!

- Étudiants et jeunes en formation
- Familles
- Salariés des entreprises
- Artisans et travailleurs indépendants
- Contrats collectifs pour les entreprises



Une mutuelle de proximité et à taille humaine

1

équipe attentive qui connaît bien les adhérents et traite les dossiers individuellement

43

bénévoles partout en France œuvrent au sein des sections locales et assurent un lien de proximité étroit avec les adhérents

10 000

bénéficiaires

65 000

dossiers traités par an

Notre dimension et notre organisation induisent des coûts de fonctionnement restreints, ce qui permet de contenir au maximum le montant des cotisations des adhérents en maintenant la qualité des prestations servies.



LES VALEURS DU COMPAGNONNAGE

Le Ralliement, mutuelle fondée par les Compagnons du devoir, perpétue les valeurs mutualistes portées depuis toujours par le compagnonnage, en particulier la solidarité, l'entraide et le bénévolat. Elle favorise l'offre du meilleur service à ceux qui en ont le plus besoin notamment au travers de la solidarité intergénérationnelle.

FONDÉE EN 1880

La société mutualiste, Le Ralliement des Compagnons du devoir, a été constituée en 1880 à l'initiative de Jules Delhomme, compagnon cordier. À l'origine c'était une caisse de secours destinée à venir en aide à ceux qui ne pouvaient plus exercer leur métier.



Laurent, 42 ans, chef d'entreprise (5 salariés)

Choix de formule : renfort A

"L'offre du Ralliement est simple et claire. J'ai rapidement pu la comparer aux autres mutuelles sans passer par des étapes interminables de devis et de démarches commerciales. Au final j'ai retenu la garantie de base pour l'ensemble du personnel et ensuite chaque salarié a choisi la formule « renfort » qui correspond à ses besoins. Le Ralliement s'occupe ensuite directement des salariés et de leurs familles. Pour moi c'est un gain de temps et pour les salariés c'est une garantie de confidentialité."

Besoin d'aide ?
+(33) 2 47 64 12 64

(coût d'un appel local)

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Nous n'utilisons vos données personnelles que pour la gestion de votre contrat, le traitement des prestations qui vous sont dues et pour vous informer de la vie de votre Mutuelle notamment pour vous inviter à l'Assemblée générale de votre Section locale. Vous pouvez à tout moment dans les conditions prévues par la loi, accéder à vos données personnelles, vous opposer pour motif légitime à leur traitement, les faire rectifier, demander leur effacement, la limitation de leur traitement, leur portabilité, ou communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès. Vous pouvez également, lorsque le traitement a pour base légale le consentement, retirer ce consentement. Pour ce faire, il vous suffit d'écrire à l'adresse mutuelle@leralliement.fr ou par lettre simple à : Mutuelle Le Ralliement 10 rue Littré - 37000 Tours

L'offre entreprises

Les avantages d'une mutuelle individuelle dans un cadre collectif

Les pour l'employeur

Une gestion simplifiée du paiement de la cotisation

L'employeur participe au minimum à la garantie « socle » concernant le salarié. Les cotisations sont prélevées directement sur le compte de l'entreprise et cette opération donne lieu à une facture détaillant les effectifs, les formules et les montants.

Un espace entreprise en ligne

Le Ralliement met à disposition des entreprises qui le désirent un espace sécurisé en ligne pour la gestion et le suivi des effectifs. Cet espace offre de nombreuses fonctionnalités :

- gestion des utilisateurs et de leurs droits,
- gestion des effectifs (adhésion, radiation...), des couvertures et des ayants droit,
- gestions des appels à cotisation et des échéances.

Les pour le salarié

Une offre modulable et extensible

La prise en charge du salarié : dans le cadre de l'offre entreprise, chaque salarié bénéficie de la prise en charge à hauteur de 50% minimum de la formule choisie par l'entreprise. Il peut choisir ensuite de souscrire un renfort afin de compléter ses garanties en fonction de ses besoins.

La prise en charge des ayants-droit : en fonction du régime de complémentaire-santé mis en place au sein de son entreprise, chaque salarié peut également choisir de faire bénéficier sa famille des garanties de l'offre entreprise du Ralliement. Il a la possibilité de retenir pour chaque membre de sa famille la formule qui lui convient.

S'agissant d'une adhésion à titre facultatif, le salarié prend en charge les cotisations pour chacun de ses ayants-droit.

Une gestion directe et confidentielle

La mutuelle Le Ralliement assure directement la gestion et le suivi des salariés et des ayants-droit sans passer par l'entreprise. C'est la garantie pour le salarié et sa famille que leur santé reste dans le domaine privé.

Deux garanties « socle » et trois « renforts » pour adapter les garanties aux besoins et aux choix de l'entreprise et de ses salariés

L'entreprise opte pour une garantie obligatoire « socle » ou « socle + un renfort ».

Chaque salarié peut compléter les garanties apportées par le contrat collectif de l'entreprise :

- en choisissant à titre privé un renfort,
- et/ou en souscrivant une garantie socle et/ou un renfort pour chacun de ses ayants-droit.

Étape 1

Construire la base de protection santé de vos salariés en choisissant une des deux garanties « socles »

	ANI SELON DÉCRET	GARANTIE DE BASE Le Ralliement
 SOINS MÉDICAUX	Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Radiologie / imagerie / échographie (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Radiologie / imagerie / échographie (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Analyses médicales	100% BR 100% BR
	Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné...)	100% BR 120% BR
	Transport (ambulance, VSL)	100% BR 100% BR
	Pharmacie (prise en charge régime obligatoire)	100% BR 100% BR
	Pharmacie prescrite et non remboursée par régime obligatoire	• •
	Actes techniques médicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
Actes techniques médicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR	
 HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE	Frais de séjour	100% BR 100% BR
	Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Forfait journalier	frais réels frais réels
	Participation forfaitaire	frais réels frais réels
	Chambre particulière	• sur option
	Chambre particulière ambulatoire	• sur option
	Frais d'accompagnement (enfant - de 16 ans)	• frais réels
 MATERNITÉ	Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 120% BR
	Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	100% BR 100% BR
	Chambre particulière	• frais réels
 APPAREILLAGES ET CURES	Indemnité naissance	• •
	Prothèse auditive	100% BR 100% BR + 200 € / an
	Autres prothèses (prothèses externes, prothèses liées à la chimiothérapie...)	100% BR 100% BR + 200 € / an
	Orthopédie, petit appareillage et accessoires (semelles bas de contention)	100% BR 120% BR
	Cure (soins)	100% BR 100% BR + 55 €
 KIT PRÉVENTION	Forfait ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, éthiopathe	• 50 € / an
	Ostéodensitométrie	• 25 € / an
	Contraception	• 30 € / an
	Vaccins anti-grippal	• frais réels
	Vaccination internationale : fièvre jaune...	• •
	Protection anti-bruit	• 25 € / an
	Assistance à domicile	• oui
	Détartrage dentaire annuel complet	• frais réels
	dépistage des troubles de l'audition (+ 50 ans)	• frais réels
	Patch anti-tabac sur justificatif	• 30 € / an
Bilan nutritionnel	• •	
 OPTIQUE	Forfait annuel lentilles acceptées ou refusées par la SS	100% BR 100% BR + 115 €
	Chirurgie de l'oeil	• 140 € / an
	Monture et 2 verres simples (entre - 6,00 et + 6,00 dioptries)	100% BR + 100 € / 2 ans 100% BR + 135 € / 2 ans
	Monture et 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	100% BR + 150 € / 2 ans 100% BR + 185 € / 2 ans
 DENTAIRE	Monture et 2 verres complexes ou très complexes (dont verres progressifs)	100% BR + 200 € / 2 ans 100% BR + 235 € / 2 ans
	Soins dentaires	100% BR 100% BR
	Inlay / onlay	125% BR 150% BR
	Prothèses acceptées par la sécurité sociale	125% BR 150% BR
	Plafond annuel limité à	• 1000 €
	Prothèses refusées / implants	• 86 € / an
	Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	100% BR 170% BR
	Orthodontie refusée	• 154,80 € / an



Nos tarifs mensuels 2019

Adulte> 22,44 € 30,60 €
Enfant> 12,24 € 18,36 €

Garanties conformes au contrat responsable tel que défini par le décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 / Conformément aux articles 20 et 45-3 des Statuts, les garanties et cotisations peuvent être modifiées après leur notification aux adhérents / BR: Base de remboursement de la Sécurité sociale. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la Sécurité sociale incluse / Le contrat responsable impose de distinguer le niveau de remboursement selon que le praticien adhère ou n'adhère pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée - article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale / Optique: la prise en charge est limitée à un équipement (monture et 2 verres) tous les deux ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution des besoins de correction où un équipement peut être remboursé tous les ans. Le montant du remboursement de la monture ne peut excéder 150 €, ticket modérateur inclus.

Étape 2

Choisir selon le souhait de l'entreprise ou de chaque salarié un des trois « renforts » pour compléter la garantie « socle »

	RENFORT A	RENFORT B	RENFORT C	
 SOINS MÉDICAUX	Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	50 % BR	230 % BR
	Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	50 % BR	100 % BR
	Radiologie / imagerie / échographie (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	50 % BR	50 % BR
	Radiologie / imagerie / échographie (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	50 % BR	50 % BR
	Analyses médicales	•	•	•
	Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné...)	50 % BR	50 % BR	50 % BR
	Transport (ambulance, VSL)	•	•	•
	Pharmacie (prise en charge régime obligatoire)	•	•	•
	Pharmacie prescrite et non remboursée par régime obligatoire	30 € / an	40 € / an	50 € / an
	Actes techniques médicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	230 % BR	380 % BR
Actes techniques médicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	100 % BR	100 % BR	
 HOSPITALISATION MÉDICALE ET CHIRURGICALE	Frais de séjour	•	•	•
	Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	230 % BR	380 % BR
	Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	100 % BR	100 % BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	230 % BR	230 % BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	100 % BR	100 % BR
	Forfait journalier	•	•	•
	Participation forfaitaire	•	•	•
	Chambre particulière	60 € / jour (10 j)	65 € / jour	frais réels
	Chambre particulière ambulatoire	25 € / jour	25 € / jour	35 € / jour
	Frais d'accompagnement (enfant - de 16 ans)	•	•	•
 MATERNITÉ	Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	230 % BR	230 % BR
	Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	100 % BR	100 % BR
	Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	230 % BR	380 % BR
	Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	50 % BR	100 % BR	100 % BR
	Chambre particulière	•	•	•
	Indemnité naissance	250 €	450 €	600 €
 APPAREILLAGES ET CURES	Prothèse auditive	500 € / an	500 € / an	600 € / an
	Autres prothèses (prothèses externes, prothèses liées à la chimiothérapie...)	381 € / an	381 € / an	381 € / an
	Orthopédie, petit appareillage et accessoires (semelles bas de contention)	200 % BR + 30 €	250 % BR + 40 €	300 % BR + 50 €
	Cure (soins)	100 €	100 €	100 €
	Forfait ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, éthiopathe	50 € / an	75 € / an	75 € / an
 KIT PRÉVENTION	Ostéodensitométrie	50 € / an	50 € / an	60 € / an
	Contraception	50 € / an	50 € / an	70 € / an
	Vaccins anti-grippal	•	•	•
	Vaccination internationale : fièvre jaune...	30 € / an	40 € / an	50 € / an
	Protection anti-bruit	25 € / an	25 € / an	25 € / an
	Assistance à domicile	•	•	•
	Détartrage dentaire annuel complet	•	•	•
	dépistage des troubles de l'audition (+ 50 ans)	•	•	•
	Patch anti-tabac sur justificatif	•	45 € / an	45 € / an
	Bilan nutritionnel	•	75 € / an	75 € / an
 OPTIQUE	Forfait annuel lentilles acceptées ou refusées par la SS	145 € / an	145 € / an	195 € / an
	Chirurgie de l'oeil	175 € / an	200 € / an	350 € / an
	Monture et 2 verres simples (entre - 6,00 et + 6,00 dioptries)	105 € / 2 ans	115 € / 2 ans	215 € / 2 ans
	Monture et 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	130 € / 2 ans	140 € / 2 ans	265 € / 2 ans
	Monture et 2 verres complexes ou très complexes (dont verres progressifs)	155 € / 2 ans	165 € / 2 ans	315 € / 2 ans
 DENTAIRE	Soins dentaires	150 % BR	150 % BR	200 % BR
	Inlay / onlay	220 % BR	220 % BR	300 % BR
	Prothèses acceptées par la sécurité sociale	220 % BR	220 % BR	300 % BR
	Plafond annuel limité à	plus 200 €	plus 400 €	plus 600 €
	Prothèses refusées / implants	•	200 € / an	200 € / an
	Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	200 % BR	200 % BR	280 % BR
	Orthodontie refusée	•	230 € / an	230 € / an

Nos tarifs mensuels 2019

Adulte> **25,50 € ...40,80 € ...66,30 €**
Enfant> **15,30 € ...25,50 € ...39,78 €**

Garanties conformes au contrat responsable tel que défini par le décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 / Conformément aux articles 20 et 45-3 des Statuts, les garanties et cotisations peuvent être modifiées après leur notification aux adhérents / BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la Sécurité sociale inclus / Le contrat responsable impose de distinguer le niveau de remboursement selon que le praticien adhère ou n'adhère pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée – article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale / **Optique :** la prise en charge est limitée à un équipement (monture et 2 verres) tous les deux ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution des besoins de correction où un équipement peut être remboursé tous les ans. Le montant du remboursement de la monture ne peut excéder 150 €, ticket modérateur inclus / **Tarifs :** la cotisation mensuelle est la somme de la cotisation de la Garantie de Base Le Ralliement et du renfort choisi. Par exemple : pour un adulte, la cotisation mensuelle de la base (90,00 €) et du renfort A (25,00 €) s'établit à 55,00 €, ticket modérateur inclus.

Récapitulatif

Tableau des garanties du cumul socle « Garantie de Base Le Ralliement »

	BASE Le Ralliement + RENFORT A	BASE Le Ralliement + RENFORT B	BASE Le Ralliement + RENFORT C
Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	170 % BR	350 % BR
Consultations / Visites : Généralistes / Spécialistes (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	150 % BR	200 % BR
Radiologie / imagerie / échographie (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	170 % BR	170 % BR
Radiologie / imagerie / échographie (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	150 % BR	150 % BR
Analyses médicales	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Auxiliaires médicaux (infirmiers, kiné...)	170 % BR	170 % BR	170 % BR
Transport (ambulance, VSL)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie (prise en charge régime obligatoire)	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Pharmacie prescrite et non remboursée par régime obligatoire	30 € / an	40 € / an	50 € / an
Actes techniques médicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	350 % BR	500 % BR
Actes techniques médicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Frais de séjour	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	350 % BR	500 % BR
Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	350 % BR	350 % BR
Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Forfait journalier	frais réels	frais réels	frais réels
Participation forfaitaire	frais réels	frais réels	frais réels
Chambre particulière	60 € / jour (10 j)	65 € / jour	frais réels
Chambre particulière ambulatoire	25 € / jour	25 € / jour	35 € / jour
Frais d'accompagnement (enfant - de 16 ans)	frais réels	frais réels	frais réels
Soins / honoraires médecins (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	350 % BR	350 % BR
Soins / honoraires médecins (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Actes chirurgicaux (praticiens adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	170 % BR	350 % BR	500 % BR
Actes chirurgicaux (praticiens non adhérents à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée)	150 % BR	200 % BR	200 % BR
Chambre particulière	frais réels	frais réels	frais réels
Indemnité naissance	250 €	450 €	600 €
Prothèse auditive	100 % BR + 700 € / an	100 % BR + 700 € / an	100 % BR + 800 € / an
Autres prothèses (prothèses externes, prothèses liées à la chimiothérapie...)	100 % BR + 581 € / an	100 % BR + 581 € / an	100 % BR + 581 € / an
Orthopédie, petit appareillage et accessoires (semelles bas de contention)	320 % BR + 30 €	370 % BR + 40 €	420 % BR + 50 €
Cure (soins)	100 % BR + 155 €	100 % BR + 155 €	100 % BR + 155 €
Forfait ostéopathe, chiropracteur, acupuncteur, éthiopathe	100 € / an	125 € / an	125 € / an
Ostéodensitométrie	75 € / an	75 € / an	85 € / an
Contraception	80 € / an	80 € / an	100 € / an
Vaccins anti-grippal	frais réels	frais réels	frais réels
Vaccination internationale : fièvre jaune...	30 € / an	40 € / an	50 € / an
Protection anti-bruit	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Assistance à domicile	oui	oui	oui
Détartrage dentaire annuel complet	frais réels	frais réels	frais réels
dépistage des troubles de l'audition (+ 50 ans)	frais réels	frais réels	frais réels
Patch anti-tabac sur justificatif	30 € / an	75 € / an	75 € / an
Bilan nutritionnel	•	75 € / an	75 € / an
Forfait annuel lentilles acceptées ou refusées par la SS	100 % BR + 260 € / an	100 % BR + 260 € / an	100 % BR + 310 € / an
Chirurgie de l'oeil	315 € / an	340 € / an	490 € / an
Monture et 2 verres simples (entre - 6,00 et + 6,00 dioptries)	100 % BR + 240 € / 2 ans	100 % BR + 250 € / 2 ans	100 % BR + 350 € / 2 ans
Monture et 1 verre simple et 1 verre complexe ou très complexe	100 % BR + 315 € / 2 ans	100 % BR + 325 € / 2 ans	100 % BR + 450 € / 2 ans
Monture et 2 verres complexes ou très complexes (dont verres progressifs)	100 % BR + 390 € / 2 ans	100 % BR + 400 € / 2 ans	100 % BR + 550 € / 2 ans
Soins dentaires	250 % BR	250 % BR	300 % BR
Inlay / onlay	370 % BR	370 % BR	450 % BR
Prothèses acceptées par la sécurité sociale	370 % BR	370 % BR	450 % BR
Plafond annuel limité à	1 200 €	1 400 €	1 600 €
Prothèses refusées / implants	86 € / an	286 € / an	286 € / an
Orthodontie acceptée par la Sécurité sociale	370 % BR	370 % BR	450 % BR
Orthodontie refusée	154,80 € / an	384,80 € / an	384,80 € / an

Nos tarifs mensuels 2019

Adulte> **56,10 € 71,40 € 96,90 €**
Enfant> **33,66 € 43,86 € 58,14 €**

Garanties conformes au contrat responsable tel que défini par le décret n° 2014-1374 du 18 novembre 2014 / Conformément aux articles 20 et 45-3 des Statuts, les garanties et cotisations peuvent être modifiées après leur notification aux adhérents / BR : Base de remboursement de la Sécurité sociale. Les garanties sont exprimées en pourcentage de la Sécurité sociale inclus / Le contrat responsable impose de distinguer le niveau de remboursement selon que le praticien adhère ou n'adhère pas à un dispositif de pratique tarifaire maîtrisée – article L.871-1 du Code de la Sécurité sociale / **Optique :** la prise en charge est limitée à un équipement (monture et 2 verres) tous les deux ans sauf pour les mineurs ou en cas d'évolution des besoins de correction où un équipement peut être remboursé tous les ans. Le montant du remboursement de la monture ne peut excéder 150 €, ticket modérateur inclus / **Tarifs :** la cotisation mensuelle est la somme de la cotisation de la Garantie de Base Le Ralliement et du renfort choisi. Par exemple : pour un adulte, la cotisation mensuelle de la base (90,00 €) et du renfort A (25,00 €) s'établit à 55,00 €, ticket modérateur inclus.

Découvrez notre nouveau site **leralliement.fr**

QUELLES GARANTIES ?

Toutes nos garanties sont accessibles en ligne et téléchargeables. Pas de devis en ligne vous obligeant à laisser vos coordonnées. Le Ralliement pratique la transparence sur ses garanties et ses tarifs.

VOTRE ESPACE SÉCURISÉ

Votre espace adhérent vous permet de suivre vos remboursements en temps réel.

ADHÉSION EN LIGNE

Vous désirez rejoindre Le Ralliement ? Remplissez le formulaire de pré-inscription en ligne et notre équipe s'occupe de tout.

DES QUESTIONS ?

Notre équipe est joignable par mail ou par téléphone pour répondre à vos demandes. Une foire aux questions est également accessible en ligne pour proposer des réponses aux questions les plus couramment posées.

leralliement.fr

DES GARANTIES POUR TOUTE LA FAMILLE ET À TOUS LES ÂGES DE LA VIE

Le Ralliement propose des garanties pour la famille, les seniors, les étudiants et les travailleurs non salariés.

Retrouvez nos garanties sur notre site Internet leralliement.fr



le ralliement
LE SENS DU DEVOIR POUR VOTRE SANTÉ

leralliement.fr

10 rue Littré 37000 TOURS
tél. : 02 47 64 12 64 • fax : 02 47 64 03 00
email : mutuelle@leralliement.fr

Mutuelle fondée en 1880 par Les Compagnons du devoir